

AUTOMNE 2019



JOCELYN DESJARDINS

Si vous passez par Beloeil, n'hésitez pas à venir saluer les syndiqués de Galvano, en grève depuis le 9 juillet dernier. L'usine est située au 2620, rue Bernard-Pilon, Beloeil, Qc, J3G 4S5.

## Grève chez Galvano à Beloeil

Les 35 syndiqués de l'usine Galvano à Beloeil, membres de la section locale 9414, ont déclenché une grève le 9 juillet dernier pour exiger leur part des bénéfices de l'entreprise.

Voilà maintenant une quinzaine d'années que le groupe Heico, propriétaire de l'entreprise, exige concessions par-dessus concessions de la part des syndiqués.

Après des années de compromis pour remettre l'opération sur pied, les syndiqués de l'usine de Galvano ont déclenché une grève pour exiger leur juste part du succès de l'entreprise. « On a fait beaucoup de concessions, sur le régime de retraite, dans la couverture d'assurance, sur les salaires. Là on met notre pied à terre, c'est assez les reculs », fait valoir le président de l'unité syndicale représentant les travailleurs de Galvano, François Noiseux.

En assemblée générale, les syndiqués ont choisi de rejeter les dernières offres patronales et de débrayer dans une proportion de 97 %. « C'est une question de respect et d'équité, à la base. Les travailleurs ont mis l'épaule à la roue pour relancer l'entreprise après la faillite de 2004 et 15 ans plus tard, l'entreprise va bien, l'employeur continue de demander des concessions », affirme François Noiseux.

« Les conditions monétaires qu'offre l'employeur ne suivent même pas la moyenne de ce qui se donne au Québec. Il faut mettre fin à l'appauvrissement des travailleurs, particulièrement en période de pénurie de main-d'œuvre », lance le représentant syndical des Métallos, Guy Gaudette. Les négociations achoppent notamment sur un nouvel horaire de travail comportant des quarts de 12 heures, ce que rejettent les membres.

## Pour faire parvenir vos dons

Syndicat des Métallos local 9414  
(inscrire en bas à gauche « Galvano »)  
946, Boulevard d'Iberville,  
Saint-Jean-sur-Richelieu,  
Québec, J2X 4A7

Contact pour la ligne de piquetage,  
François Noiseux au 514 772-0301 (frankdan95@videotron.ca),  
Chantal Lalancette, présidente de la SL 9414  
450 346-0468 (clalancette@metallos9414) ou  
Guy Gaudette, représentant syndical, 514 349-2126  
(ggaudette@metallos.ca)

## Relance de l'usine de tiges de Sural

La voie est tracée pour la relance de l'usine de fabrication de tiges d'aluminium Sural à Bécancour, fermée depuis février 2019 en raison d'une faillite. Les syndiqués membres d'une unité de la section locale 9700 ont consenti dans une proportion de 93,2 % à des réaménagements dans leur convention collective, ce qui était une condition à l'achat par la compagnie Alubar de l'usine du Centre-du-Québec.

« On a accepté de faire certains réaménagements dans le régime de retraite. Mais l'essentiel de la convention collective est préservé », explique le président de l'unité syndicale membre de la section locale 9700, Sylvain Amyot.

## CALENDRIER

### Activités de formation

#### Novembre

Finances personnelles 101  
4 à Brossard

#### Dirigeantes et dirigeants

5 au 8 en Beauce

#### DéléguéE syndicalE

6 au 8 à Chicoutimi  
13 au 15 à Rouyn-Noranda  
13 au 15 à Ste-Thérèse  
27 au 29 à Brossard

#### Réclamation à la CNESST

6 au 8 à Ste-Thérèse

#### Contestation à la CNESST

13 au 15 à Brossard

#### Décembre

##### Dossier du grief

2 au 4 à Montréal

##### Déléguée syndicale et délégué syndical

4 au 6 à Brossard

##### Dirigeantes et dirigeants

13 au 16 à Brossard

##### Le Syndicat sur l'Île de la Tortue

11 au 13 à Québec

#### Autres dates

Assemblée annuelle 2019  
20 au 22 novembre à Laval

#### Congrès FTQ 2019

25 au 28 novembre  
à Québec

## Bienvenue aux nouveaux membres

- Portes Gensteel
- QSL Canada / Québec
- Canadian Royalties / Montréal
- Corporation de services d'alarme Garda / Centrale Ashton
- Production sécurité / SQDC Mascouche



SL 9238

### Collecte de fonds et de soutiens-gorge chez GD

Le comité de condition féminine, nouvellement formé par les travailleuses de la SL 9238 chez General Dynamics, a participé à la levée de fonds « Osez le donner, pour le cancer du sein ». Elles ont amassé 95 soutiens-gorge dans l'usine ainsi qu'une somme de 1000 \$. La section locale a égalé le montant amassé par le comité et l'employeur a ajouté 300 \$. Le comité a donc remis une somme totale de 2300 \$ à la campagne de la Fondation pour la recherche contre le cancer du sein.

## DÉCISION

### Visibilité des conducteurs de bétonnière

Des conducteurs de bétonnière qui avaient refusé de prendre le volant en raison de la présence d'une caméra bloquant partiellement leur vue sur le pare-brise de leur véhicule ont vu leur suspension annulée par un arbitre.



Ces membres chez Ciment Lafarge (SL 15403) ont demandé à la Société d'assurance automobile du Québec de se pencher sur la question. En effet le règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers prévoit à l'article 59 que : « Le pare-brise ne doit pas être terni, brouillé, brisé de façon à nuire à la visibilité de la route ou de la signalisation par le conducteur. De plus, aucun objet ou vignette pouvant nuire à la visibilité ne doit y être suspendu ou apposé. »

En 2017, trois conducteurs de bétonnière avaient été suspendus pour avoir refusé de prendre le volant du véhicule lourd en raison d'une « défektivité » sur leur pare-brise qui nuisait à leur sécurité ainsi qu'à celle des autres utilisateurs de la route. En annulant la sanction disciplinaire, l'arbitre a souligné que l'employeur n'avait pas attesté de la « conformité de l'installation de la caméra » en lien avec la réglementation en vigueur.

La SAAQ tarde à enquêter sur le sujet : « Nos membres sont confrontés à un réseau routier dense dans la région métropolitaine et ils interviennent sur les sites de nombreux chantiers de construction où les risques sont très élevés. Qu'attend la SAAQ pour faire enquête et faire respecter ses règlements? », demande le représentant syndical Stéphane Néron.

### Rémunération des fériés chez Océan Remorquage

Gain de cause pour les 6 matelots chez Océan Remorquage Sorel (SL 9599). Un grief avait été déposé car l'employeur soustrayait de la garantie de 84 heures payées à taux régulier les heures travaillées les jours fériés pour ensuite les payer en temps supplémentaires. L'arbitre a donné raison aux syndiqués qui dénonçaient cette pratique et ordonne à l'employeur de payer les jours fériés travaillés en temps supplémentaire en plus de la rémunération garantie de 84 heures par cycle de travail. L'employeur devra changer sa façon de faire et rembourser rétroactivement les heures non payées aux travailleurs.

travailleur pourra donc recevoir les prestations prévues par la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.



# FIN DU LOCKOUT CHEZ ABI

## Droits, dignes et solidaires jusqu'au bout

Le lockout à l'aluminerie de Bécancour a pris fin le 2 juillet dernier lorsque les travailleurs et travailleuses réunis en assemblée générale ont accepté dans une proportion de 79,77 % la dernière proposition de l'employeur pour un contrat de 6 ans.

«Je suis fier de chacun des travailleurs et travailleuses, de la lutte qu'ils ont menée pour préserver des emplois, des principes de base comme l'ancienneté et leurs conditions de travail, avec l'appui de plus de 500 organisations syndicales à travers le Québec et même au Canada et aux États-Unis. La résistance des membres, leur résilience, la solidarité des syndiqués à travers le Québec, ont permis de regagner du terrain par rapport à la précédente offre de mars. L'ancienneté dans les mouvements de main-d'œuvre est respectée, l'employeur ne pourra plus offrir des postes à des personnes extérieures à l'usine sans les offrir au préalable à des syndiqués», a expliqué le président de la



CLAIRANDRÉE GAUCHY

section locale 9700, Clément Masse.

Ce dernier a annoncé sa démission du poste de président, ne se sentant pas à l'aise d'appliquer la convention ratifiée, qui n'avait pas fait l'objet d'une négociation.

L'exécutif syndical a déploré l'entêtement de la compagnie à rejeter du revers de la main toute négociation constructive. Le retour au travail s'est amorcé le 26 juillet pour 80 syndiqués, mais il faudra attendre environ 8 mois avant que tous soient revenus.

Plusieurs facteurs ont eu pour effet de faire prolonger ce lockout amorcé le 11 janvier 2018. Les faibles prix de

l'aluminium ont rendu moins alléchant le redémarrage de l'usine. Mais surtout, le contrat d'hydroélectricité, qui considère un lockout comme un cas de force majeure, a permis à ABI de se soustraire à ses obligations et d'éviter de payer pour l'ensemble du bloc d'électricité qui lui est réservé.

«Si Alcoa et Rio Tinto avaient dû payer pour tout le bloc d'électricité, ce conflit n'aurait certainement pas duré aussi longtemps. Le rôle joué par le premier ministre est aussi désolant. Alors qu'il a promis son appui en campagne électorale, ses déclarations des derniers mois ont conforté la compagnie dans son refus de négocier. Il a sur la conscience des pertes de bons emplois dans la région. Il faudra revoir les

fameux contrats d'électricité que le premier ministre qualifiait de 'stuff de junior' pour s'assurer de meilleures retombées économiques en échange des tarifs avantageux aux alumineries. Les Québécois ne doivent plus jamais avoir à payer la note pour les lockouts de ces multinationales», a souligné le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau.

L'adjoint au directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, souligne quant à lui l'extraordinaire solidarité dont ont fait preuve des syndiqués de partout au Québec, toutes allégeances confondues. «On ne peut gagner toutes les batailles, mais on perd certainement celles qu'on ne mène pas. Dans ce cas-ci, les syndiqués d'ABI peuvent avoir la tête haute, ils se sont bien battus. Le résultat n'est pas ce qu'ils auraient souhaité, mais il est mieux que ce que l'employeur a plutôt tenté de leur rentrer dans la gorge. Les employeurs vont y penser à deux fois avant de décréter un lockout et de se priver de revenus», a-t-il fait valoir.



DANIEL MALLETTE

## SONIA CHARETTE AU BUREAU FTQ Une femme rassembleuse pour représenter les régions

Cet automne, la militante métallo Sonia Charette en fait du chemin sur les routes du Québec. Militante métallo en Abitibi depuis une vingtaine d'années et présidente du Conseil régional de l'Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec depuis 4 ans, elle présente sa candidature pour représenter les conseils régionaux au Bureau de direction de la FTQ.

«J'adore ça rencontrer les gens, les écouter, m'imprégner de la vie de chacune des régions. C'est l'occasion d'avoir de beaux échanges, de mieux comprendre ce que les militants attendent d'une représentante des conseils régionaux au bureau de direction de la FTQ», explique l'abiti-bienne qui travaille comme éducatrice à la petite enfance depuis 27 ans et compte sur

une longue expérience de formatrice syndicale.

Elle rêve de dynamiser la communication entre les conseils régionaux et, pourquoi pas, d'amener la FTQ à tenir plus souvent ses instances comme les conseils généraux en régions. «Les militants des conseils régionaux, on se voit quatre fois par année. Mais on travaille sur le terrain 12 mois par année.

On travaille trop souvent en silo alors qu'on pourrait profiter de nos expériences respectives. La FTQ, c'est une grande centrale riche de la diversité de ses membres, des milieux de travail qui y sont représentés. Ce sont les conseils régionaux qui font vivre ça en région, qui ont les contacts avec les membres et les sections locales. Je suis convaincue qu'il y a moyen de créer davantage de lien entre

**On peut créer davantage de lien entre les conseils régionaux, avoir une meilleure communication à l'année.**

DANIEL MALLETTE



les conseils, avoir une meilleure communication à l'année et développer nos solidarités», avance Sonia Charette.

Elle voit les conseils régionaux comme le lieu où se tissent les solidarités entre les militants de syndicats affiliés. La FTQ gagne à avoir une action décentralisée, croit l'abiti-bienne. «Les messages sont toujours plus porteurs quand ils viennent des gens du milieu, qui connaissent les régions, les affiliés, les gens des syndicats locaux.»

Alors que les instances de concertation régionale ont pour la plupart été abolies, les conseils régionaux constituent souvent la porte d'entrée de la concertation

régionale, explique la militante. Lors des dernières élections provinciales, cette dernière avait d'ailleurs collaboré avec des représentants d'autres syndicats, de groupes environnementaux, des directeurs d'établissements scolaires et des représentants du milieu des affaires à l'élaboration d'une plate-forme électorale régionale.

Mue par l'objectif d'une meilleure répartition de la richesse, la militante syndicale est une rassembleuse. Son engagement est communicatif, comme en témoigne la forte participation syndicale au CPE où elle travaille et milite, de 13 déléguées sur 40 salariées !

MOUVEMENT POUR UN  
RÉGIME PUBLIC ET UNIVERSEL  
D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

**La pièce  
manquante.**



FTQ



# COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE RECYCLAGE

## Pour une consigne sur le verre

Les astres semblaient s'aligner cet été lors de la Commission parlementaire sur le recyclage du verre pour que le Québec instaure enfin une consigne sur le verre et que le verre puisse être réellement recyclé afin de fabriquer du nouveau verre. Même la SAQ avait fait volte-face en se montrant favorable à la consigne... en autant qu'elle n'aie pas à s'en occuper.

Mais coup de théâtre, le matin même du passage de la FTQ, des Métallos et du SCFP en commission parlementaire le 15 août, on pouvait lire dans un journal les déclarations du ministre qui excluait la SAQ et les commerçants de l'équation, disant plutôt miser sur des dépôts volontaires pour amasser le verre.

«C'est insultant pour les gens qui sont passés en commission parlementaire, pour les députés. [...] Cette semaine, des gens sont venus expliquer qu'ailleurs dans le monde il n'y en avait pas de problème, les dépôts se faisaient dans les grandes surfaces, avec des 'gobeuses' et il n'y avait pratiquement pas de verre retourné

chez les petits détaillants», a lâché le coordonnateur des Métallos pour la région de Montréal, Pierre Arseneau, lors de son intervention en commission parlementaire.

La FTQ et ses deux syndicats affiliés ont plaidé pour une consigne sur les bouteilles de vin et pour un rôle central de la SAQ dans la collecte. «On a une société d'État qui a toute l'infrastructure nécessaire pour accomplir de façon convenable ce travail-là. On fait travailler des gens dans la seule fonderie de verre au Québec et on contribue à la diminution de GES. C'est gagnant-gagnant. Tout le monde est au diapason dans la société, il faudrait que les députés et le gouvernement le soient également», a fait valoir le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux.

Le président du SCFP, Denis Bolduc, a renchéri en rappelant que les camions de livraison de la SAQ reviennent vides aux entrepôts, après avoir livré leurs bouteilles dans les succursales. «C'est possible avec la SAQ et ce serait intéressant que le ministre



LUC LABERGE

Des métallos de Québec ont rapporté leurs bouteilles et perçu une consigne, lors d'une journée de dépôt de verre symbolique devant l'Assemblée nationale. On peut voir 3 officiers de la section locale 9599, Bruno Gagnon, Nicolas Alain et Dave Turcotte qui ont apporté fièrement leurs bouteilles vides.

fasse une réflexion sérieuse à cet égard», a-t-il affirmé.

### Une usine qui traverse les époques

Pour l'heure l'usine d'Owens Illinois à Pointe-Saint-Charles, qui emploie 360 métallos, doit s'approvisionner en verre recyclé provenant des systèmes de consigne des autres provinces canadiennes, faute de verre recyclé de qualité provenant de la collecte sélective au Québec. Pourtant, 72% du verre consommé au Québec se retrouve dans les dépotoirs. «Il y a tout un gisement de verre qui n'est pas exploité», explique Pierre Arseneau.

Or, l'usine d'Owens Illinois ne demande qu'à s'approvisionner au Québec si on peut y trouver du verre de qualité et même à augmenter de façon importante

la quantité de verre recyclé. Lorsque la proportion de verre recyclé augmente dans les recettes, cela a pour effet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre de l'usine, puisque les fours ont moins besoin d'être chauffés et que moins de gaz carbonique est libéré lors de la réaction chimique. «Les usines d'un même groupe sont en compétition les unes avec les autres. On a déjà fait la bataille il y a une vingtaine d'années pour de nouveaux investissements chez OI. Si l'usine de Montréal demeure celle où l'approvisionnement en verre recyclé est le plus laborieux, on craint que ça mette en péril l'avenir des emplois à long terme. Une usine qui se modernise, qui est plus performante et moins polluante, c'est une usine qui va survivre au fil du temps», explique Pierre Arseneau.



Le coordonnateur des Métallos pour la région de Montréal, Pierre Arseneau, a participé à la commission parlementaire sur le recyclage du verre le 15 août à l'Assemblée nationale, avec le secrétaire général de la FTQ Serge Cadieux et le président du SCFP, Denis Bolduc.

## Grève rapide chez Goodyear

Les 23 syndiqués des bureaux et des services techniques de Goodyear à Salaberry-de-Valleyfield, membres de la SL 919L, ont entériné un contrat de travail le 18 juillet après une grève

de la section locale 919L, Éric Chartrand.

Le contrat prévoit des hausses annuelles 2%, ainsi qu'une prime de signature de 2000\$ la première année et de 1000\$ pour la deuxième et la troisième année. « Les membres ont réussi à se faire respecter par leur employeur et fait cesser un appauvrissement généralisé qui durait depuis une décennie », a ajouté le représentant syndical des Métallos, Frank Beaudin. Le nouveau contrat de travail prévoit aussi une hausse des cotisations au régime de retraite, des améliorations au niveau du régime d'assurance, la bonification des congés de deuil, le maintien de la clause de garantie salariale en cas de fermeture des installations pour la durée de la convention collective ainsi que le règlement de tous les griefs en suspens.



DANIEL MALLETTE

de neuf jours. Le nouveau contrat de travail de 4 ans règle l'ensemble des points majeurs en litiges, notamment l'appauvrissement continu des travailleurs en matière de salaires et de retraite. « Nos membres nous ont soutenus tout au long de ces négociations ardues et cela les a mené à un bon règlement », fait valoir le président

## Débardeurs : un contrat modèle

Les débardeurs au Port de Sept-Îles ont entériné à 98% un contrat avec QSL qui pourrait constituer un modèle dans l'industrie. Les horaires de 14 heures n'existent plus et le temps supplémentaire se fera sur une base volontaire.

« Nos membres, dont le travail est très physique, auront des pauses aux deux heures. Ils se font respecter plus globalement dans la fixation des horaires de travail. Je suis très fier de ce premier contrat négocié en tant que section locale autonome », a expliqué le président de la SL 2015, Denis Thériault, saluant le travail du comité de négociation.

Le contrat prévoit des hausses annuelles de 2,2% pendant trois ans, auxquelles s'ajoute une rétroaction équivalant à 5% des heures travaillées à partir de mai 2018. De plus, la cotisation de l'employeur au régime de retraite sera bonifiée graduellement, pour atteindre 4,10 \$ par heure travaillée à la troisième année du contrat. « Ça va au-delà du mandat que nous avaient donné les membres. Il est exemplaire dans le monde du débarbage », a fait valoir le représentant syndical, Yves-Aimé Boulay.

## Santé et sécurité

### CHOC POST-TRAUMATIQUE RECONNU CHEZ RTA

Le TAT a reconnu le caractère traumatisant d'un accident survenu pour un travailleur de l'usine Alma et a renversé la décision de la CNESST qui avait tout d'abord refusé la réclamation du travailleurs en août 2017 et par la suite maintenu sa décision lors d'une révision administrative en février 2018. Lors de l'accident, le petit véhicule deux places conduit par le travailleur pour se rendre à son lieu de travail dans les salles de cuves a été frappé et écrasé par un transporteur d'anodes qui reculait dans le secteur. Malgré que le conducteur du petit véhicule soit sorti indemne physiquement de cet accrochage, il a bien cru sur le moment « qu'il allait mourir » selon son témoignage. À la suite à cet accident, il a développé des comportements d'évitement à la vue de certains véhicules au travail. Sa concentration et son sommeil ont graduellement été affectés par le souvenir de cet épisode. L'employeur a tenté de soumettre à la cour que l'évènement en cause n'atteignait pas un caractère suffisamment traumatisant mais le Tribunal a plutôt reconnu qu'il s'agissait « objectivement de circonstances anormales, singulières, intenses et marquantes rendant tout à fait vraisemblable l'apparition d'un dommage d'ordre psychologique ». Le juge croit donc que le travailleur a bien subi une lésion professionnelle d'ordre psychologique (choc post-traumatique) lors de cet évènement et infirme la décision de la CNESST. Le travailleur pourra donc recevoir les prestations prévues par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

### TENDINITE RECONNUE

Un travailleur de la section locale 6586, chez Arcelor Mittal Contrecoeur Ouest, avait vu l'employeur contester deux décisions de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail découlant du BBureau d'évaluation médicale (BEM), concernant la date de consolidation de son entorse lombaire, lésion qui avait été reconnue par la Commission comme étant liée au travail. L'employeur alléguait à la suite du 2<sup>ème</sup> rapport de son médecin expert que la consolidation était survenue le 3 mars 2017, alors que ce dernier lors d'un troisième examen en juin 2017 mentionne une discopathie multiétagée de nature personnelle ayant été rendue symptomatique par l'entorse lombaire. Le BEM quant à lui été d'avis que le travailleur n'était pas consolidé avant le 28 août 2018. Le Tribunal administratif du travail a retenu comme motifs que la condition personnelle rendue symptomatique par l'évènement ayant causé la l'entorse ne peut être détachée de cette dernière. Il retient aussi que le travailleur était pleinement en mesure de reprendre et d'accomplir son travail régulier en août 2018 et confirme donc la date du 28 août 2018 comme étant celle retenue pour la consolidation, soit 18 mois plus tard que ce que prétendait l'employeur.



## CONTRATS DE TRAVAIL

### Emballages Hood – Montréal

Les travailleurs de Glopak (SL 7625), ont ratifié un nouveau contrat qui comprend notamment des augmentations salariales de 10,6% étalées sur 4 ans. Les primes de soir sont bonifiées et une prime de 1\$ l'heure est ajoutée pour les formateurs. La couverture d'assurance pour les soins dentaires et les examens de la vue est améliorée. L'allocation annuelle pour les bottes de sécurité passe à 195\$ d'ici l'échéance de la convention.

### Club de golf de la Vallée du Richelieu

Les membres de la section locale 7625 du Club de golf de la Vallée du Richelieu ont renouvelé leur contrat de travail. Ils ont obtenu des augmentations salariales de 6% sur trois ans. Le nombre de congés sans solde permis passe de 2 à 3 semaines. L'assurance-vie passe de 35 000\$ à 40 000\$. Les travailleurs de ce club de golf auront désormais droit à un préavis de 5 jours ouvrables en cas de mise à pied temporaire.

### Bombardier (aéronautique) – Ville St-Laurent, Mirabel

Les douze travailleurs membres de la section locale 1976 mécaniciens de machines fixes de Bombardier œuvrant aux usines de Ville St-Laurent, Mirabel et Côte-Vertu ont ratifié un nouveau contrat de trois ans ayant des augmentations salariales de 1,5% par année.

### Goodyear – Salaberry-de-Valleyfield

Les membres de la SL 919L de Goodyear se sont entendus sur un nouveau contrat de 4 ans comportant des augmentations de base de 2% par année, ainsi qu'une prime de signature de 2000\$ la première année et de

1000\$ pour la deuxième et la troisième année. L'augmentation du salaire de base combinée aux primes négociées représente une hausse de plus de 5,5% la première année et de plus de 3,5% pour la deuxième et la troisième année. De plus, les travailleurs verront la cotisation patronale dans le REER des employés haussée. Aussi, certains aspects de la couverture d'assurance sont bonifiés. Le nombre de congés pour un deuil passe de 3 à 5 jours à la suite du décès des enfants d'un conjoint ou d'une conjointe.

### Concordia – Montréal

La quarantaine de salariés d'entretien des immeubles et des terrains de l'Université Concordia a ratifié un contrat de travail de 3 ans qui prévoit des augmentations salariales rétroactives de 2% au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 3,77% au 1<sup>er</sup> juin 2018 et 2,4% au 1<sup>er</sup> juin 2019, ainsi qu'une hausse de 2,6% en juin 2020. Les primes d'équipe seront aussi augmentées. La sous-traitance faisant partie des préoccupations, l'entente prévoit combler 6 postes au cours des 12 mois suivant la signature de la convention collective. Les descriptions de tâches seront actualisées avec droit de regard du syndicat pour toute modification future et l'employeur a l'obligation de fournir la description de tâches à chaque salarié. Un nouveau quart de travail de fin de semaine est créé. Les taux de salaire des postes de fin de semaine sont majorés de 15% du salaire de base du poste. Un congé personnel rémunéré a été ajouté et une prime de disponibilité est instaurée.

### Kenauk Nature – Montebello

La quinzaine de travailleurs de Kenauk Nature à Montebello (SL 9400) a ratifié à l'unanimité un contrat de 3 ans. Celui-ci

comprend notamment des augmentations totalisant 6,5% sur un taux horaire moyen de 19\$ l'heure. Dorénavant, les postes seront attribués prioritairement en fonction de l'ancienneté. Le lien d'emploi sera maintenu pendant 36 mois plutôt que 24 en cas de maladie ou d'accident non-relé au travail. La prime de formateur est bonifiée à 1,50\$/l'heure. Les vacances seront cumulées plus rapidement et le nombre de congés sociaux et de congés de maladie a été augmenté. Il y a aussi une modification des critères d'obtention des jours fériés.

### OPS – Aéroport de Dorval

La cinquantaine de travailleurs de Management OPS, préposés aux bagages à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau de Montréal ont conclu un contrat de travail de 5 ans. Des augmentations de salaire totalisant 11,5% y sont prévues. Une clause sur la prise de vacances pendant la période des fêtes a été négociée. De nouvelles dispositions sont prévues à la convention afin de permettre aux salariés d'échanger des quarts de travail entre eux. Des clarifications ont été

apportées aux clauses ayant trait aux vacances et aux absences. Un article sur les mesures disciplinaires a été introduit en y précisant la notion de gradation.

### Acier Leroux– Amos

Les travailleurs d'Acier Leroux (SL 9291) à Amos, ont renouvelé leur convention collective pour une durée de 5 ans. Ils obtiennent des augmentations moyennes de 0,62\$ de l'heure sur un taux horaire moyen de 29\$ et une augmentation de 0,5% sur le fonds de pension. La prime de soir passe de 0,75\$ à 1\$/l'heure et celle de nuit de 0,80\$ à 1,00\$/l'heure. Une clause limitant le droit à la sous-traitance a été négociée. La clause de pré-retraite a été modifiée, permettant maintenant à tous travailleurs de plus de 55 ans de bénéficier d'une semaine de travail de 4 jours et ce, peu importe le nombre d'années de services. Les étudiants auront un salaire de 15\$/l'heure au lieu du salaire minimum. Un comité d'accueil syndical a été intégré à la convention: les délégués auront un 15 minutes rémunérées pour rencontrer les nouveaux embauchés.

SUITE À LA PAGE 8



DANIEL MALLETTE

### Omnium Guy-Farrell

Plus de 175 golfeurs ont participé à la 33<sup>ème</sup> édition du Tournoi de golf des Métallos le 7 septembre au Club de golf Verchères. Les profits seront remis à maison de soins palliatifs La Source Bleu. Une collecte silencieuse au profit des grévistes de la section locale 9414 de Galvano a eu lieu et plusieurs dons ont été remis. Cette belle journée s'est terminée de belle façon avec la mise à l'encan de nombreux cadeaux et du tirage de dizaines de prix de présence.



## CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 7

### Quality Inn – Rivière-du-Loup

Les travailleuses et travailleurs du Quality Inn de Rivière-du-Loup (SL 9400) ont ratifié un contrat de travail de 3 ans. Des augmentations de salaire s'appliquent dès la signature du contrat, soit 2\$/l'heure pour les salariés à la réception, 1,50\$ pour les préposés à l'entretien ménager et 1\$ pour les préposés au déjeuner et à la maintenance. Par la suite, les hausses salariales seront de 3% pour la deuxième année et 2% la troisième année. La prime de nuit et celle de chef d'équipe passe par ailleurs de 1\$ à 1,25\$. La période de maintien du lien d'emploi en cas d'arrêt maladie passe aussi de 18 à 24 mois. Les salariés de 55 ans

et plus auront la possibilité de réduire leur semaine de travail à 4 jours.

### Béton Bolduc – Ste-Marie-de-Beauce

Les syndiqués de l'usine Béton Bolduc ont entériné un nouveau contrat de travail de 5 ans qui leur garantit à terme des augmentations salariales de 11,25% rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier. Les travailleurs auront accès à une 5<sup>e</sup> semaine de vacances et un jour férié de plus dans le temps des fêtes. La prime de soir est augmentée, ainsi que la contribution de l'employeur au REER, haussée de 0,10\$/l'heure travaillée. Les primes pour opérateur sont abolies, remplacées par la création de deux classes d'opérateur.

### Taxi 800 – Rimouski

Une dizaine de répartitrices et répartiteurs de Taxi 800 à Rimouski (SL 7065) ont signé un contrat de 4 ans avec des augmentations salariales de 12,5%. La prime de nuit est bonifiée, de même que le boni de vacances. Enfin, après une période de probation, les nouveaux travailleurs obtiendront un taux horaire de plus de 15\$, une revendication conjointe de la FTQ et des Métallos.

### Sitec – Charlevoix

Les 68 métallos qui travaillent à la mine de quartz Sitec Amérique du Nord, située dans le parc national des Grands-Jardins dans Charlevoix, ont conclu un contrat de travail de 5 ans. Celui-ci comprend une révision de la grille de salaires qui se traduit par une amélioration moyenne immédiate des salaires de 2%. Ces travailleurs de la section locale 9224 obtiennent des hausses salariales de 11,75% sur la durée du contrat. La contribution de l'employeur au REER du Fonds de solidarité FTQ passe de 1% à 2% de la masse salariale. Le montant alloué aux mécaniciens pour l'achat de leurs outils est également bonifié.

### Anacolor – Cap-Rouge

La trentaine de membres de la section locale composée 9599 a ratifié un contrat de 5 ans. Le salaire minimum de 15 \$ est instauré, ainsi tous les travailleurs auront un salaire au-dessus de ce seuil. La participation de l'employeur au régime d'assurance collective est haussée de 2 points de pourcentage par année pour

atteindre la moitié de la prime au terme du contrat. Une classe d'opérateur de chariot élévateur est créée. L'échelle salariale est écourtée d'un échelon, permettant d'atteindre plus rapidement le maximum de l'échelle. La contribution annuelle de l'employeur au Fonds de solidarité FTQ passe de 250 \$ à 500 \$. Notons que l'usine déménagera au début de l'automne, c'est donc dire que les travailleurs seront à l'œuvre dans une usine neuve.



### Félicitations aux boursiers

Félicitations aux récipiendaires des bourses métallos pour 2019: Édouard Joly (SL 8897), Noémie Bernier (SL 5778), Nadeige Desmarquis (SL 9996), Christopher-Kendrick Balan (SL 1944), Éloi Desjardins (SL 2004), Coralie Bilodeau (SL 9490) et Louis Doucet (SL 9700). Votre enfant entame cet automne sa dernière année de secondaire? Commencez à lui en parler. Pourquoi ne pas l'inviter à assister à une assemblée syndicale, question de commencer à réfléchir? On voit ici Édouard Joly en compagnie du président de la section locale 8897, François Lévesque et du coordonnateur des Métallos pour la région de Brossard, Denis Trottier. Plus d'information sur les dossiers de candidature ici: [metallos.org/notre-syndicat/bourses-detudes/](http://metallos.org/notre-syndicat/bourses-detudes/)

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

**Traits d'union** NUMÉRO 246

**Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)**  
565, boulevard Crémazie Est,  
Bureau 5100, Montréal, QC  
H2M 2V8  
Téléphone : 514 382-9596  
Télécopieur : 514 382-2290  
[www.metallos.org](http://www.metallos.org)  
**Directeur québécois des Métallos** : Alain Croteau  
**Responsable** : Clairandrée Cauchy (ccauchy@metallos.ca)  
**Correspondants** : Isabelle Bournival (Brossard); Alain Frenette (Montréal); Stéphane Paquet, (Côte-Nord, Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine); Nancy Thibeault et Julie Adams (Nord/Nord-Ouest); Mélanie Tremblay (Québec, Saguenay-Lac-St-Jean)  
**Collaboration** : Daniel Mallette, Jocelyn Desjardins  
**Personnel de soutien** : Nathalie Leblanc, Roseline Mongeon, Sylvie Tremblay  
**Tirage** : 10 000  
Premier numéro mars 1983  
Imprimé par les syndiqués et les syndiquées chez  
Imprimerie Transcontinental  
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.